

Groupe d'Action Locale
du Pays de Balagne

PROGRAMME LEADER 2014-2020

« Développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne »

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION ÉCRITE

24 juin 2022 – 8 juillet 2022

1. Organisation de la consultation

Forme : Consultation écrite par voie électronique conformément à l'article 5 du règlement intérieur du comité de programmation du GAL du Pays de Balagne.

Date : Envoyé le 24 juin 2022

Durée : 15 jours ouvrables soit jusqu'au 08 juillet à 18h00

Conditions : Sans réponse, l'avis est considéré favorable

2. Étaient destinataires de la consultation écrite :

COLLÈGE DES PERSONNES PUBLIQUES

Membres titulaires :

- | | |
|----------------------------|--|
| ○ Jean-Marie SEITE | Communauté de communes Calvi Balagne |
| ○ Roxane BARTHELEMY | Communauté de communes Calvi Balagne |
| ○ François MARCHETTI | Communauté de communes Calvi Balagne |
| ○ Jean-Paul GUERRIERI | Communauté de communes L'Isula Balagna |
| ○ Pierre POLI | Communauté de communes L'Isula Balagna |
| ○ Marie-Josèphe CAPINIELLI | Communauté de communes L'Isula Balagna |

- Frédérique DENSARI Collectivité de Corse

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVES

Membres titulaires :

- Pierre ACQUAVIVA Chambre d'agriculture de Haute-Corse
- Virginie TORRELLI Chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Corse
- Stéphanie MARANINCHI Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Énergie
- Joseph-Marie TEALDI Personnalité qualifiée Foire rurale
- Abigaïl CAUDRON Personnalité qualifiée Agronomie
- Olivier BIANCONI Personnalité qualifiée Tourisme
- Stan LECLERQ Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation

3. Documents fournis lors de la consultation écrite :

- Le formulaire de demande d'avenant signé par le PETR du Pays de Balagne
- La demande d'avenant de l'autorité de gestion

4. Rappel du point soumis à la consultation :

Le vendredi 24 juin 2022 à 14h42, l'ensemble des membres du comité de programmation LEADER ont été consultés par courrier électronique, afin de donner un avis sur la demande d'avenant n°2 du **projet d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du pays de Balagne** et de modifier le plan de financement du projet déposé dans le cadre du Programme Leader 2014-2020 « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ».

Cette consultation est organisée conformément à la convention tripartite du 27 novembre 2018 relative à la mise en œuvre de la mesure 19 du Programme de Développement Rural de la Corse entre le PETR du pays de Balagne, la Collectivité de Corse et l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse.

1/ Rappel

Le projet d'inventaire et diagnostic des sources et fontaines doit faire l'objet d'un avenant n°2 afin d'adapter le projet et le nouveau plan de financement à la convention attributive de subvention n°05M10021W.

Cet avenant a fait l'objet d'une consultation écrite transmise par voie électronique du 24 juin 2022 au 8 juillet 2022 suite au rapport d'instruction favorable de la Collectivité de Corse en date du **20 juin 2022**.

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du comité de programmation du GAL Balagne, ce dossier fait l'objet d'une consultation écrite du comité de programmation en urgence (voir §2) car nous arrivons à la fin du programme Leader 2014-2020 et à la fin de la date d'éligibilité des dépenses.

Si la procédure de consultation écrite ne s'applique pas, la réalisation de la demande de paiement est impossible.

Ce projet fait partie de la fiche action n°1 « études et inventaires » au titre du programme Leader 2014-2020 « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ».

Cette opération relève de la mesure 19.2 du Plan de Développement Rural de la Corse.

5/ Décision de la consultation

Réponses reçues : 1

Réponses positives : 1

Les non réponses sont considérées favorables : 13

La modification est approuvée à l'unanimité dans sa totalité avec les modifications soumises à la consultation écrite décrites ci-dessus.

Suite à ce retour, ce dossier a reçu un avis définitif favorable pour un total de 47 598 € de subvention FEADER.

| Dossier : projet d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du pays de Balagne | |
|---|--|
| Maître d'ouvrage | Pays de Balagne |
| Période de réalisation prévisionnelle | Février 2018 - Juin 2022 |
| Financement Feader initial | 30 720 € pour un total de dépenses de 48 000 € |
| Financement Feader sollicité | 30 462,72 € pour un total de dépenses de 47 598 € |
| Avis définitif du comité de programmation | Avis favorable |

6/ Maquette financière actualisée

| 5 fiches-actions | Enveloppe allouée | LEADER programmé (avis définitif favorable) | Reste à programmer |
|--|-------------------|---|--------------------|
| Action 1 : ETUDES et recherches | 132 000,00 € | 102 382,08 € - 402 € | 29 215,92 € |
| Action 2 : ANIMATION ET FORMATION | 62 075,90 € | 19 553,28 € | 42 522,62 € |
| Action 3 : TRAVAUX et équipement | 611 687,39 € | 1 333 948,28 € | -722 260,89 € |
| Action 4 : COOPERATION | 171 000,00 € | 0 € | 171 000 € |

| | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| interterritoriale et transnationale | | | |
| Action 5 : ANIMATION , fonctionnement, gestion, communication du GAL | 325 587,75 € | 342 955,20€ | - 17 367,45 € |
| TOTAL | 1 302 351,04 € | 1 798 436,84 € | 496 889,80 € |

Fait à l'Île-Rousse, le lundi 11 juillet 2022

Monsieur Jean-Marie SEITE,
Président du GAL du pays de Balagne